



ETAT RECAPITULATIF DE LA TAXE DE SEJOUR – 2nd Trimestre

(Bordereau de versement trimestriel)

DOCUMENT A COMPLÉTER ET A JOINDRE A LA DECLARATION EN LIGNE OU A DEPOSER A LA CACL, **AU PLUS TARD POUR LE 10 DU MOIS SUIVANT LE TRIMESTRE A PAYER**, ACCOMPAGNE DE :

- 1 exemplaire complété du registre des 3 mois déclarés
- 1 règlement par chèque à l'ordre du trésor public, par virement ou par carte bleue

Date de réception par l'administrateur

INFORMATIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT

Dénomination sociale de l'établissement d'accueil :
Nom/prénom du déclarant :
Adresse de l'établissement d'accueil :
Code postal : Commune :
N° de téléphone de l'établissement d'accueil :

INFORMATIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT (Propriétaire et/ou gestionnaire)

Nom : Prénom :
Téléphone : Fax :
Mail :
Adresse (si différente de l'Hébergement) :
Code postal : Ville :

NBRE DE NUIITEES		EXONERATIONS	TAXE DE SEJOUR COLLECTEE HORS EXONERATIONS			TOTAL
Dates	Nombre total de nuitées	Nombre de nuitées exonérées	Nombre de nuitées non exonérées	Tarif taxe de séjour	Montant taxe de séjour	Montant total taxe de séjour
Avril 2019						
Mai 2019						
Juin 2019						

Fait à : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements

Le : Signature :

TOTAL A REVERSER

Ce relevé **obligatoire** doit être établi pour chaque établissement, même avec un état néant et remis à la CACL.

Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
05 94 28 28 28 – tourisme@cacl-guyane.fr